

# CATÉGORIE PLUS 3.0

Le cadeau vraiment  
généreux : **un revenu  
de retraite garanti  
la vie durant<sup>1</sup>**



Cette année, faites-vous plaisir : offrez-vous un revenu de retraite garanti la vie durant plus élevé grâce à **Catégorie Plus<sup>MD</sup> 3.0 de l'Empire Vie**

Lorsque vous investissez dans Catégorie Plus 3.0, vous obtenez la garantie de recevoir un revenu mensuel prévisible aussi longtemps que vous vivrez. Le boni sur le revenu de base<sup>2</sup> permet d'accroître votre potentiel de revenu.

L'Empire Vie est heureuse d'annoncer une augmentation unique du boni annuel sur le revenu de base de Catégorie Plus 3.0; celui-ci passe de 4 % à 5 % en 2019. Cette augmentation unique s'appliquera automatiquement à tous les contrats Catégorie Plus 3.0, pourvu qu'aucun retrait n'ait été effectué au cours de l'année civile 2019 à la clôture des activités le 31 décembre 2019. Le boni annuel sur le revenu de base redeviendra de 4 % en 2020.

## En plus du boni annuel sur le revenu de base, Catégorie Plus 3.0 vous offre de nombreuses caractéristiques qui ajoutent de la valeur :

- Réinitialisations automatiques du revenu<sup>3</sup> pouvant accroître votre revenu
- Potentiel de croissance plus élevé grâce à une exposition aux actions allant jusqu'à 80 %
- Précieuses garanties d'assurance grâce aux garanties sur les prestations au décès et à l'échéance de 75 %<sup>4</sup>
- Garantie sur la prestation au décès<sup>5</sup> et revenu de base réinitialisés automatiquement tous les trois ans afin de cristalliser les gains du marché

Assurance et placements  
Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>





**Cette année, offrez-vous le cadeau d'un revenu de retraite garanti la vie durant. Communiquez avec moi pour en savoir plus sur Catégorie Plus 3.0.**

<sup>1</sup> Tout retrait excédentaire peut réduire le revenu de retraite garanti la vie durant.

<sup>2</sup> Le boni sur le revenu de base est crédité pendant les 20 premières années civiles du contrat, chaque année durant laquelle aucun retrait n'est effectué de Catégorie Plus 3.0. Il s'agit d'un montant notionnel qui n'a aucune valeur en espèces.

<sup>3</sup> Offert aux personnes âgées de 55 à 80 ans.

<sup>4</sup> Les garanties sont réduites proportionnellement lors de retraits.

<sup>5</sup> Jusqu'au 80<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier, inclusivement.

Ce document reflète l'opinion de L'Empire Vie à la date de publication. L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

Ce document est fourni à titre indicatif seulement. La brochure documentaire de Catégorie Plus 3.0 décrit les principales caractéristiques du contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.